



RESTAURANT SCOLAIRE - COLLEGE 2017 / 2018

Madame, Monsieur,
Chers Parents,

Nous vous demandons de vous référer à "La Convention Financière", qui précise les modalités financières de la restauration scolaire.

L'inscription AU RESTAURANT SCOLAIRE doit se faire **obligatoirement d'ici le 14 juin 2017**.

- Au moyen du coupon N°1** joint, accompagné d'un chèque d'acompte de 160€ (*noter « cantine » au dos du chèque*).

Nous considérons au départ que l'élève déjeune 4 fois par semaine (lundi, mardi, jeudi, vendredi). Les élèves ont également la possibilité de déjeuner le mercredi avec un forfait 5 jours ou, à titre exceptionnel, avec des tickets.

En septembre, à la rentrée, après avoir pris connaissance de l'emploi du temps de votre enfant, nous vous demandons de bien vouloir compléter :

- Le coupon N°2** qui sera impérativement retourné à la Vie Scolaire à l'attention de Mme CRUZ **pour le lundi 11 septembre 2017**.

RAPPEL DU REGLEMENT:

- La carte de cantine est valable pour toute la scolarité de l'élève dans l'établissement.
- L'élève doit être tous les jours en possession de sa carte de cantine.
- Le dépôt des chèques de restauration, **sous enveloppe mentionnant le nom de l'enfant et la classe se fait au bureau d'accueil**.
- En cas de désistement, le changement de régime ne sera effectif qu'à la fin du trimestre en adressant un courrier simple au Chef d'Etablissement.

Pour les familles ayant plusieurs enfants scolarisés, il y a lieu d'établir un chèque par enfant.

- **L'inscription au restaurant scolaire** implique que l'élève déjeune régulièrement et toute l'année. Une dérogation ne peut être accordée qu'à titre exceptionnel. La demande doit être présentée au responsable de la Vie Scolaire 24 heures à l'avance.
- Une modification de l'emploi du temps **ne peut entraîner de dispense** pour le déjeuner.
- Si pour **une raison majeure** un élève ne doit plus rester au restaurant scolaire, la famille doit obligatoirement prendre un rendez-vous avec le Chef d'établissement.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Fabien MADERT
Chef d'Etablissement Coordinateur

COUPON N° 1 – A remettre pour le 14 juin 2017

RESTAURANT SCOLAIRE – INSCRIPTION

(mentionner « restauration » sur l’enveloppe)

NOM :Prénom :Niveau de :

Sera :

- Demi-pensionnaire : Je joins à la présente un acompte d’un montant de 160€ (noter « cantine » au dos du chèque).**

Attention la restauration ne fournit pas de pique-nique en cas de sortie scolaire pour les demi-pensionnaires. Le forfait annuel tient compte des vacances scolaires, des sorties, des voyages et des échanges (cf tarif annuel 17/18)

- Externe**



COUPON N° 2 – A remettre pour le lundi 11 septembre 2017

RESTAURANT SCOLAIRE – CONFIRMATION

À remettre au bureau de la vie scolaire

Année scolaire 2017 – 2018

NOM : Prénom : Classe :

Mon fils /ma fille déjeunera les jours suivants (faites une croix)				
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi

Signature